



RAPPORT DE GESTION

Wallbridge Mining Company Limited Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025

Introduction

Le rapport de gestion qui suit analyse les activités commerciales, notamment la situation financière et les résultats d'exploitation de Wallbridge Mining Company Limited (la « **société** » ou « **Wallbridge** ») pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 et il est établi en date du 12 août 2025. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2025 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date et les notes y afférentes, lesquels ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et sont présentés en dollars canadiens. Certains montants en dollars qui figurent dans les présentes ont été arrondis pour faciliter la lecture. Les lecteurs devraient aussi consulter la plus récente notice annuelle de la société, notamment la rubrique sur les risques et les incertitudes, ainsi que les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Survol

Wallbridge se consacre à la création de valeur par l'exploration et le développement durable de projets aurifères dans le corridor aurifère Detour-Fenelon, situé dans la région de l'Abitibi, au Québec, tout en respectant l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités.

La société détient une propriété minière contigüe d'une superficie totale de 830 km² qui s'étend sur environ 97 kilomètres le long du corridor Detour-Fenelon. La propriété est l'hôte du projet phare Fenelon Gold (« **Fenelon** ») de la société, qui en est au stade de l'ÉÉP, et du projet aurifère Martinière (« **Martinière** »), qui en est au stade d'exploration préliminaire.

Wallbridge a présenté une évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** »), dont les résultats sont positifs, portant sur son projet Fenelon, selon laquelle la production aurifère annuelle moyenne est estimée à 107 000 onces sur 16 ans et à 127 000 onces pour les cinq premières années.

La société croit que Fenelon et Martinière offrent un bon potentiel de développement économique, surtout en tenant compte de leur proximité aux infrastructures d'hydroélectricité et de transport existantes. De plus, Wallbridge estime que ses vastes terrains sont extrêmement prometteurs pour la découverte de nouveaux gisements aurifères le long du corridor aurifère Detour-Fenelon à l'échelle régionale. De plus amples renseignements sur Wallbridge figurent dans les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation, à www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

La rentabilité, les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière de Wallbridge dans l'avenir seront étroitement liés aux prix des métaux, à la tenue du dollar canadien et à la capacité de la société à financer la mise en valeur de ses actifs actuels et futurs. Bien que l'on s'attende à une certaine volatilité à court et moyen terme, la société estime que les conditions économiques actuelles restent favorables quant aux perspectives à long terme du prix de l'or.

Faits saillants du premier semestre de 2025

Mise à jour de l'ÉÉP de Fenelon de 2025

En mars 2025, la société a publié un rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 intitulé *NI 43-101 Technical Report and Preliminary Economic Assessment Update Of The Fenelon Gold Project, Quebec, Canada*. Les faits saillants de l'ÉÉP se présentent comme suit :

- production aurifère annuelle moyenne de 107 000 onces par année sur la durée d'utilité de la mine de 16 ans; taux de récupération moyen de l'or de 96 %;
- production aurifère annuelle moyenne de 127 000 onces au cours des cinq premières années;
- flux de trésorerie disponibles annuels moyens de 120 millions de dollars sur la durée d'utilité de la mine;
- taux de rendement interne (« TRI ») après impôt de 21 %;
- valeur actuelle nette (« VAN ») après impôt de 706 millions de dollars selon le scénario de base, soit un cours de l'or de 2 200 \$ US, un taux de change de 1,00 \$ US pour 1,35 \$ CA et un taux d'actualisation de 5 %;
- dépenses d'investissement initiales de 579 millions de dollars;
- dépenses d'investissement de maintien de 449 millions de dollars;
- charges totales décaissées de 851 \$ US l'once;
- charges tout inclus liées au maintien (« CTIM ») de 1 046 \$ US/once;
- 16,6 Mt de matière minéralisée extraite d'une teneur moyenne de 3,34 g/t.

La société prévient les lecteurs que les résultats de l'ÉÉP sont prospectifs et préliminaires et qu'ils tiennent compte de ressources minérales présumées considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur applique les considérations économiques qui permettraient de les classer dans les réserves minérales. Rien ne garantit que les résultats de l'ÉÉP se matérialiseront. Les cours de l'or ont une influence importante sur l'analyse économique et financière contenue dans l'ÉÉP. Le résumé ci-dessus comprend certaines mesures financières non conformes aux IFRS, comme les flux de trésorerie disponibles, les dépenses d'investissement initiales, les dépenses d'investissement de maintien, les charges totales décaissées et les CTIM, qui ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. La présentation de ces mesures financières non conformes aux IFRS est exigée en vertu du Règlement 43-101 et ces mesures ont été préparées conformément au Règlement 43-101. Des rapprochements avec des mesures historiques comparables ne sont pas disponibles. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde et à la rubrique portant sur les mesures financières non conformes aux IFRS à la fin du présent rapport de gestion (pages 20 et 21) pour des définitions et des descriptions détaillées de ces mesures.

Convention d'option visant la vente de la propriété N2

Le 16 janvier 2025, la société a annoncé qu'elle avait conclu une convention d'option avec Formation Metals Inc. (« **Formation** ») lui attribuant une option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété N2 de la société au moyen de versements totalisant 550 000 \$ en trésorerie, de l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Formation et de dépenses liées aux travaux de 5 000 000 \$ sur six ans.

Programmes d'exploration de 2025

Le 22 janvier 2025, la société a annoncé ses programmes d'exploration de 2025. Les principaux éléments du programme de 2025 comprennent l'achèvement au premier trimestre d'une ÉÉP mise à jour pour le projet Fenelon, la poursuite des forages d'extension exploratoires le long des extensions connues et potentielles du corridor Bug Lake à son projet aurifère Martinière, et la reconnaissance sur le terrain générative et l'analyse de données visant à repérer des cibles potentielles d'exploration sur la position de la société à l'échelle du district le long du corridor aurifère Detour-Fenelon.

Au total, des forages de 10 000 à 15 000 m sont prévus en 2025 pour explorer davantage le système aurifère Martinière et apprécier son potentiel de croissance des ressources futur; à l'échelle régionale, des forages d'environ 3 000 à 5 000 mètres et la cartographie des terrains connexes sont prévus dans le but de découvrir de nouvelles zones de minéralisation aurifère potentielle à partir du portefeuille croissant de cibles d'exploration de la société. Conformément à l'approche d'exploration axée sur les résultats de la société, à mesure que les travaux progressent pendant la réalisation du programme de 2025, des mètres de forage prévus pourraient être réaffectés aux secteurs qui produisent les meilleurs résultats.

Cette année, la phase 1 du programme de forage de Martinière a commencé le 12 mars 2025 et s'est terminée à la mi-mai. Le programme comportait 16 trous et deux extensions de trous, pour un total de 7 225 mètres. Les forages se sont concentrés principalement dans le couloir de déformation de Bug Lake, qui abrite la majorité des ressources minérales actuellement définies. Des résultats positifs ont été obtenus pour les quatre zones cibles qui ont été testées dans le couloir, à savoir les zones Dragonfly, Horsefly, Bug Lake North et Bug Lake South. En outre, les premiers essais visant une nouvelle cible située à plusieurs centaines de mètres au nord-est de la grille de forage centrale ont produit des résultats positifs dans un secteur où il n'y avait eu aucun forage d'exploration antérieurement. Les détails de la phase 1 du programme ont été dévoilés dans des communiqués de presse publiés le 2 juin 2025 et le 2 juillet 2025, qui peuvent être consultés sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

Une analyse détaillée des résultats du programme de forage de la phase 1 a été intégrée dans le plan du programme de forage de la phase 2 de Martinière qui a commencé le 15 juillet 2025. En parallèle avec le programme de la phase 2, l'exploration générative visant à repérer les nouvelles cibles de sites vierges à un stade précoce dans la position de 830 km² de la propriété régionale de la société a aussi commencé en juillet et devrait être achevée d'ici la fin du troisième trimestre.

Convention de modification visant la propriété Casault

Le 6 février 2025, la société a conclu une convention de modification avec Exploration Midland inc. (« **Midland** ») qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 la période nécessaire pour remplir les conditions de la convention d'option aux fins de l'acquisition d'une participation initiale de 50 % dans la propriété Casault. Toutes les autres conditions de la convention d'option initiale conclue avec Midland (annoncée le 18 juin 2020) demeurent inchangées, y compris la deuxième option permettant à Wallbridge d'acquérir une participation supplémentaire de 15 % pour une participation totale de 65 % dans la propriété.

Transaction visant la propriété de Beschefer

Le 26 février 2025, la société a annoncé qu'Abitibi Metals Corp. (« **Abitibi Metals** ») (anciennement Goldseek Resources Inc.) avait respecté les conditions de sa convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans le projet aurifère Beschefer de la société en engageant des dépenses de 3 000 000 \$ au cours de la période de quatre ans qui s'est écoulée depuis la signature et en effectuant un dernier versement à la société au moyen de l'émission de 2 033 672 actions ordinaires d'Abitibi Metals.

Perspectives

Le programme d'exploration de 2025 de Wallbridge a été annoncé le 22 janvier 2025. Les principaux éléments du programme de 2025 comprennent la réalisation d'une mise à jour de l'ÉÉP portant sur le projet Fenelon, la poursuite des forages d'exploration et d'extension le long des extensions connues et potentielles du corridor Bug Lake à son projet aurifère Martinière, et l'exploration générative visant à repérer et potentiellement forer les cibles potentielles de sites vierges dans ses propriétés le long du corridor aurifère Detour-Fenelon.

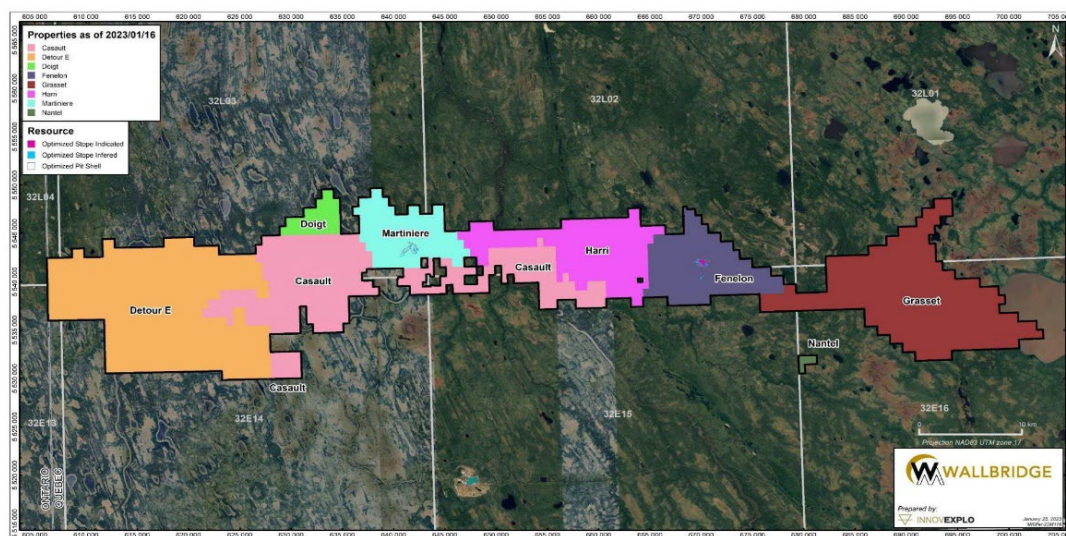
Au 30 juin 2025, le solde de trésorerie de la société s'élevait à environ 9,8 millions de dollars, dont une tranche estimative de 4,8 millions de dollars est à recevoir en 2025 au titre de crédits d'impôt relatifs aux ressources du Québec liés aux dépenses admissibles engagées en 2024 aux fins du financement du solde de 10,5 millions de dollars des dépenses prévues au budget. Le total des dépenses de la société prévues pour 2025 comprend un montant de 16,8 millions de dollars pour l'achèvement d'environ 18 000 mètres de forage d'exploration et un montant de 6,2 millions de dollars au titre des études techniques, des frais du siège social et des dépenses d'investissement.

Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon

La société se concentre actuellement sur l'avancement de son projet phare, Fenelon, détenu en propriété exclusive et de son projet Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire. Les projets sont situés sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon (la « **propriété** ») d'une superficie de 830 km² de la société, situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada.

La propriété comprend sept groupes de claims miniers contigus qui, ensemble, couvrent une distance continue de 97 kilomètres le long du corridor aurifère situé dans la zone de déformation de Sunday Lake (« **ZDSL** »), comme l'illustre la carte ci-dessous. La ZDSL fait partie d'une série d'importants corridors aurifères orientés est-ouest situés dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi qui, depuis 1901, a produit plus de 170 millions d'onces d'or. Les activités d'Agnico à la mine Detour Lake actuellement la plus importante mine d'or en production au Canada, sont situées le long du corridor Detour-Fenelon à environ 15 kilomètres à l'ouest de la frontière entre l'Ontario et le Québec et à environ 80 kilomètres à l'ouest du projet Fenelon Gold.

En plus de faire progresser ses projets Fenelon et Martinière, l'équipe d'exploration de Wallbridge continue de s'attacher activement à mettre en valeur et mettre à l'essai un portefeuille croissant de cibles aurifères potentielles dans la position territoriale régionale de la société qui s'étend le long de la ZDSL.



Les ressources minérales combinées des projets Fenelon et Martinière contiennent, selon les estimations, des ressources indiquées de 2,10 millions d'onces d'or et des ressources présumées de 2,04 millions d'onces. Les deux estimations des ressources minérales (les « **ERM de Fenelon de 2025** » et « **ERM de Martinière de 2025** ») ont été publiées en mars 2025, avec prise d'effet le 20 mars 2025. Pour de plus amples renseignements sur les estimations des ressources minérales de Fenelon et de Martinière, il y a lieu de consulter le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 intitulé *NI 43-101 Technical Report And Preliminary Economic Assessment Update Of The Fenelon Gold Project, Quebec, Canada* (le « **rapport technique mis à jour** »), qui est disponible à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la société, à l'adresse www.wallbridgeminig.com.

Le rapport technique mis à jour a été préparé pour la société par InnovExplo Inc./Norda Stelo, le consultant indépendant en ressources minérales Mauro Bassotti, géo., BBA Inc. et G. Mining Service Inc. et rédigé par Marc R. Beauvais, ing., Simon Boudreau, ing., François Gaudreault, géo., Mauro Bassotti, géo., Luciano Piciacchia, ing., et Mahamadou Traore, ing., chacun étant une personne indépendante et qualifiée au sens du Règlement 43-101.

En s'appuyant sur les résultats du rapport technique mis à jour, Wallbridge effectue maintenant des études techniques de suivi afin d'optimiser les aspects économiques potentiels du projet Fenelon Gold tout en faisant progresser le projet Martinière et le projet d'exploration régionale.

Propriétés de Wallbridge détenues en propriété exclusive

Fenelon

Wallbridge a acquis les claims de la propriété Fenelon auprès de Balmoral Resources Ltd. (« **Balmoral** ») en octobre 2016 et, par la suite, en mai 2020, a acquis les propriétés entourant Balmoral comprenant le reste du bloc de claims de Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans les propriétés adjacentes acquises.

Fenelon est assujettie à trois redevances distinctes qui combinent une redevance calculée à la sortie de la fonderie totale de 4 % sur toute production future provenant de 19 claims miniers et d'un contrat de location minier couvrant le gisement d'or Fenelon et les ressources minérales actuellement définies. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

L'ERM de 2025 pour Fenelon, qui a servi de base à l'ÉÉP de 2025, comprend des ressources aurifères indiquées de 1,75 million d'onces et des ressources aurifères présumées de 1,65 million d'onces. Elle est fondée sur 1 485 trous de forage totalisant 591 922 mètres, répartis de manière variable de 20 à 200 mètres l'un de l'autre, et sur des titrages de l'or à partir de 373 089 intervalles échantillonnés. Par rapport à l'ERM de Fenelon de 2023, l'ERM de 2025 est étayée par 60 966 analyses d'échantillons supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 20 % des données d'analyses d'échantillons utilisées pour l'estimation des ressources. Auparavant, au cours du troisième trimestre de 2024, Wallbridge a réalisé le forage de délimitation de ressources de quatre trous supplémentaires, totalisant 1 303 mètres à Fenelon. L'objectif de ce forage était l'exploration d'une extension potentielle des structures à haute teneur dans la zone Tabasco, qui semblent comporter des couches moins profondes par rapport à la surface.

De plus amples renseignements sur le projet Fenelon sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Martinière

Le projet Martinière détenu en propriété exclusive fait partie d'un bloc de claims contigus d'une superficie totale de 57,5 km² situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et à 50 km à l'est de la mine Detour Lake. La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

L'ERM de 2025 de Martinière comprend 0,35 million d'onces de ressources aurifères indiquées et 0,39 million d'onces de ressources aurifères présumées. Elle est fondée sur 739 trous de forage totalisant 218 158 mètres, répartis de manière variable de 20 à 200 mètres l'un de l'autre, et sur des titrages de l'or à partir de 154 595 intervalles échantillonnés. Par rapport à l'ERM de Martinière de 2023, l'ERM de 2025 est étayée par 32 383 analyses d'échantillons supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 26 % des données d'analyses d'échantillons utilisées pour l'estimation des ressources.

De plus amples renseignements sur le projet Martinière sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Harri

La propriété Harri comprend des claims miniers d'une superficie de 90,6 km² couvrant une section de 20 kilomètres de la ZDSL qui s'étend entre les propriétés Fenelon et Martinière. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri et cette dernière est grevée de redevances sous-jacentes calculées à la sortie de la fonderie allant de 1 % à 2 % en regard d'une éventuelle production aurifère future.

Avant 2024, les activités de prospection de la propriété Harri se limitaient à une combinaison de levés géophysiques aéroportés et de premiers essais de forage comprenant trois trous largement espacés totalisant environ 1 050 mètres réalisés par Balmoral et Wallbridge. Ces trous ont été forés pour tester trois cibles d'exploration potentielles identifiées le long de failles présumées liées à la ZDSL, deux des trous recoupant une faible minéralisation aurifère irrégulière à une profondeur verticale de 200 mètres de la surface.

De plus amples renseignements sur la propriété Harri sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Grasset

La propriété aurifère Grasset est détenue en propriété exclusive par Wallbridge et comprend des claims miniers d'une superficie de 179 km² couvrant une section de 25 kilomètres de la ZDSL qui s'étend à l'est de la propriété Fenelon adjacente. Elle fait partie d'un bloc de claims miniers plus vaste (« **propriété Grasset initiale** ») provenant de l'acquisition de Balmoral en 2020. En novembre 2022, Wallbridge a vendu une portion de 82 km² de la propriété Grasset initiale à NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »), appelée ici « **claims NorthX Grasset** ». Aux termes de la convention de vente conclue avec NorthX, Wallbridge conserve une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées des claims NorthX Grasset. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX. Dans le cadre de la transaction de vente à NorthX, la société et NorthX ont conclu un accord de coopération distinct visant la prospection de la propriété NorthX Grasset (l'« **accord de prospection de Grasset** »).

L'accord de prospection Grasset s'applique à la propriété NorthX Grasset (le « **secteur de coopération aurifère** »), mais exclut les parties comprenant une ressource minérale de nickel délimitée antérieurement. Conformément à l'accord de prospection de Grasset, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Dans le cas où les travaux de prospection effectués dans le secteur de coopération aurifère par Wallbridge ou NorthX permettent d'établir une ressource minérale prenant

principalement la forme d'une minéralisation aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possédera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possédera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation commerciale d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujéti à une résiliation anticipée dans certains cas.

De plus amples renseignements sur la propriété aurifère Grasset sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Propriétés visées par des conventions d'option

Casault

Le 18 juin 2020, Wallbridge a consolidé sa position le long du corridor aurifère Detour-Fenelon du fait de la conclusion de la convention d'option Casault (l'« **option Casault** ») avec Midland, ajoutant 177 km² de terrain à la position de la société et conférant à cette dernière le contrôle sur la totalité de cette ceinture sous-exploitée de 830 km².

En vertu de la convention et des modifications subséquentes, la société peut acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2025. Durant la période visée par l'option, Wallbridge aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. À l'issue du financement des dépenses de la phase un, la société a la possibilité de porter sa participation indivise dans la propriété de Casault à 65 % en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 millions de dollars dans un délai de deux ans à compter de la date d'acquisition de la participation initiale de 50 % (*se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 18 juin 2020*). Le 6 février 2025, la société a conclu une convention de modification avec Midland qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 la période nécessaire pour remplir les conditions de la convention d'option visant à acquérir une participation de 50 % dans la propriété Casault. Toutes les autres conditions de la convention d'option originale signée avec Midland demeurent inchangées.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Casault et les modifications subséquentes.

Au 30 juin 2025, la société avait engagé des dépenses de 3 796 469 \$ et effectué des paiements en trésorerie de 600 000 \$ aux termes de la convention d'option avec Midland. La société a des dépenses restantes de 1 203 531 \$ afin d'acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans le cadre de l'option Casault et des conventions de modification subséquentes, comme il est indiqué ci-dessus.

De plus amples renseignements sur la propriété Casault sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Detour East

La propriété Detour East est détenue en propriété exclusive par Wallbridge et comprend une partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon acquis auprès de Balmoral en 2020. À partir de la frontière entre l'Ontario et le Québec, à environ 11 kilomètres à l'est de la mine d'or Detour Lake d'Agnico, la propriété Detour East couvre environ 231 km² de terrains potentiels le long de la ZDSL et de la zone de déformation parallèle Lower Detour (« **LDDZ** »). La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1,0 million de dollars pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie (c.-à-d. 1 % de la redevance calculée à la sortie de la fonderie) et 2,0 millions de dollars pour le reste.

Afin que Wallbridge puisse consacrer la majeure partie de ses dépenses de prospection et de mise en valeur aux projets Fenelon et Martinière, le 23 novembre 2020, la société a conclu avec Agnico une convention de coentreprise avec option de participation (l'« **option Detour** ») à l'égard de sa propriété Detour East. Selon les modalités de la convention d'option Detour, Agnico peut acquérir une participation de 75 % dans Detour East en affectant des dépenses totales de 35 millions de dollars à la propriété Detour East. Selon les modalités de la convention, la société accordera à Agnico une option initiale (la « première option ») visant l'acquisition d'une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant des dépenses à hauteur de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, moyennant un engagement minimal de 2,0 millions de dollars pour les deux premières années. Lorsque la première option aura été remplie et exercée, Agnico aura l'option (la « deuxième option ») d'acquérir une participation supplémentaire de 25 %, portant sa participation totale à 75 % dans la propriété Detour East, en engageant des dépenses de prospection et de mise en valeur admissibles supplémentaires de 27,5 millions de dollars. Selon les modalités de la convention, Agnico aura également le droit d'agir comme exploitant de la propriété (se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 23 novembre 2020).

Au 30 juin 2025, Agnico avait engagé des dépenses de prospection d'environ 5,6 millions de dollars, une portion restante de 1,9 million de dollars au titre des dépenses devant être engagée d'ici novembre 2025 aux fins de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Detour East.

De plus amples renseignements sur la propriété Detour East sont disponibles dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 en date de mars 2025 mentionné précédemment, dans la plus récente notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgemin.com).

Personnes qualifiées

Toutes les données scientifiques et techniques relatives à l'évaluation économique préliminaire contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées par M. Marc R. Beauvais, ing., d'InnovExplo, qui était responsable de la rédaction du rapport technique de l'ÉÉP. En raison de ses études, de son appartenance à une association professionnelle reconnue et de son expérience de travail pertinente, M. Beauvais est une personne qualifiée et indépendante au sens du Règlement 43-101.

Toutes les données scientifiques et techniques relatives aux estimations des ressources minérales contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées par M. Mauro Bassotti (géo.), consultant indépendant en ressources minérales et personne qualifiée au sens du Règlement 43-101.

Toutes les données scientifiques et techniques relatives à la géologie et à l'exploration concernant le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées par M. Mark A. Petersen, géo., M.Sc. (PGO 3069; OGQ AS-10796), consultant principal, Exploration à Wallbridge, et personne qualifiée au sens du Règlement 43-101.

Résultats d'exploitation

Les résultats trimestriels des huit derniers trimestres clos le 30 juin 2025 se présentent comme suit :

	2025			2024			2023		
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(358 294) \$	16 390 \$	(1 015 013) \$	(5 807 142) \$	(1 006 523) \$	(371 068) \$	(1 114 256) \$	(5 312 487) \$	
Charge (recouvrement) d'impôt différé	720 000 \$	780 000 \$	253 000 \$	(138 000) \$	650 000 \$	1 251 000 \$	790 000 \$	(654 000) \$	
Perte nette et résultat global	(1 078 294) \$	(763 610) \$	(1 268 013) \$	(5 669 142) \$	(1 656 523) \$	(1 622 068) \$	(1 904 256) \$	(4 658 487) \$	
Perte nette par action – de base et diluée	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,01) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	

Les variations de la perte nette avant impôt sur le résultat au cours des huit derniers trimestres sont principalement attribuables à la perte sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation, à la perte de valeur au titre du placement dans NorthX, à la prime liée aux actions accréditatives incluse dans les autres produits, au profit sur la vente de titres négociables, aux charges de la société à l'égard de son engagement visant à financer la mise à niveau de la route à Matagami, et aux variations de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation. Le détail s'établit comme suit :

- Les autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives ont été comptabilisés comme suit : 915 899 \$ au T2 2025; 738 533 \$ au T1 2025; 269 648 \$ au T4 2024; néant au T3 2024; 774 164 \$ au T2 2024; 783 375 \$ au T1 2024; 535 161 \$ au T4 2023 et 64 488 \$ au T3 2023. Les actions ordinaires accréditatives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditatives sont engagées.
- La société a réalisé un profit sur la vente de titres négociables de 775 862 \$ au quatrième trimestre de 2023. La société a comptabilisé un profit latent de 291 852 \$ sur les titres négociables reçus dans le cadre de conventions d'options au premier trimestre de 2025 et une perte latente de 40 505 \$ au deuxième trimestre de 2025.
- La société a comptabilisé des dépenses estimées d'environ 290 894 \$ au troisième trimestre de 2024 à l'égard de son engagement visant à financer la mise à niveau de la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. À la réception du total des coûts définitifs pour 2024, les dépenses ont été réduites de 249 594 \$ au quatrième trimestre de 2024. La société a comptabilisé des coûts de 722 000 \$ au troisième trimestre de 2023 et de 349 000 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- La société a comptabilisé une perte de valeur de 3 549 229 \$ au titre de son placement dans NorthX au troisième trimestre de 2023, en raison de l'importante baisse soutenue de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,075 \$ (cours pré-regroupement équivalant à 0,45 \$ post-regroupement) au 29 septembre 2023. La société a également comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX au premier trimestre de 2024, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,24 \$ au 28 mars 2024. La société a également comptabilisé une perte de valeur de 288 468 \$ au titre de son placement dans NorthX, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,14 \$ au 30 septembre 2024.

- De plus, la société a comptabilisé sa quote-part du résultat global de NorthX de 629 272 \$ au quatrième trimestre de 2024, ce qui est supérieur à celui des trimestres précédents.
- La société a comptabilisé une perte de valeur de 4 518 688 \$ au titre de la propriété Hwy 810 au troisième trimestre de 2024, par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de cette propriété et de ne pas renouveler les droits de prospector. La majorité des claims sont arrivés à échéance en juin et en juillet 2025.
- Au premier trimestre de 2025, la société a comptabilisé une perte de 364 376 \$ sur la sortie de la propriété Beschefer, à l'exercice de la convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Beschefer le 25 février 2025, la valeur comptable étant supérieure à la valeur des actions d'Abitibi Metals reçues à cette date.

Comparaison du trimestre clos le 30 juin 2025 et du trimestre clos le 30 juin 2024

Pour le trimestre clos le 30 juin 2025, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 078 294 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 656 523 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2025, les produits d'intérêts de la société se sont élevés à 120 349 \$, contre des produits d'intérêts de 358 608 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Ce résultat est en grande partie imputable à la baisse des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie en 2025 par rapport à 2024.
- Les charges générales et administratives ont enregistré une baisse d'environ 174 329 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2025 par rapport au trimestre clos le 30 juin 2024. Cette diminution est en grande partie attribuable au recul des salaires et avantages sociaux et des honoraires professionnels comptabilisés au deuxième trimestre de 2025.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé des coûts de 540 000 \$ liés au retrait des matières touchées par le déversement mineur dans l'environnement survenu en septembre 2023. Il n'y a pas eu de montant comparable pour le trimestre clos le 30 juin 2025.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé un montant de 915 899 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditives, contre 774 164 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2025 et du semestre clos le 30 juin 2024

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 841 904 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 3 278 591 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé des charges générales et administratives moins élevées d'environ 325 841 \$ par rapport au 30 juin 2024. Cette diminution est en grande partie attribuable au recul des salaires et avantages sociaux et des honoraires professionnels comptabilisés au premier semestre de 2025.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé des coûts de 540 000 \$ liés au retrait des matières touchées par le déversement mineur dans l'environnement survenu en septembre 2023. Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a reçu le produit d'un règlement d'assurance de 116 046 \$ à l'égard de ce déversement mineur dans l'environnement.

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions pré-regroupement de NorthX de 0,04 \$ (équivalent à 0,24 \$ post-regroupement) le 29 mars 2024. Il n'y a pas eu de coûts semblables au cours du semestre clos le 30 juin 2025.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 1 500 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 1 901 000 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé une perte de 364 376 \$ sur la sortie de la propriété Beschefer, à l'exercice de la convention d'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Beschefer le 25 février 2025, la valeur comptable étant supérieure à la valeur des actions d'Abitibi Metals reçues à cette date. Il n'y a pas eu de charge comparable pour le semestre clos le 30 juin 2024.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé sa quote-part des pertes de NorthX de 131 317 \$. Il n'y a pas eu de pertes comparables pour le semestre clos le 30 juin 2025.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la société a comptabilisé un profit latent de 251 347 \$ sur ses titres négociables. Il n'y a pas eu de profits ni de pertes comparables pour le semestre clos le 30 juin 2024.
- La société a inscrit des produits d'intérêts moins élevés d'environ 428 042 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport au semestre clos le 30 juin 2024. Ce résultat est en grande partie imputable à la baisse des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie en 2025 par rapport à 2024.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 30 juin 2025 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2025	Dépenses	Recouvrement	Perte sur la sortie	Solde au 30 juin 2025
Fenelon	203 242 038 \$	2 832 042	(375 000)	—	205 699 080 \$
Martinière	51 296 118	5 636 018	(98 000)	—	56 834 136
Grasset	5 974 550	60 977	(18 000)	—	6 017 527
Detour East	14 084 547	922	—	—	14 085 469
Casault	2 538 378	36 908	(7 000)	—	2 568 286
Harri	6 443 725	85 999	(32 000)	—	6 497 724
Beschefer	812 084	—	(447 408)	(364 676)	—
Propriété N2	2 721 841	—	(260 000)	—	2 461 841
Nantel	140 316	—	—	—	140 316
Doigt	1 061 054	8 415	—	—	1 069 469
	288 314 651 \$	8 661 281	(1 237 408)	(364 676)	295 373 848 \$

Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est analysé aux pages 4 à 8 du présent rapport de gestion. La société ne consacre actuellement aucune dépense importante à la propriété Detour East, puisque Agnico y affecte des fonds dans le cadre de sa convention d'option en vue d'acquérir une participation dans cette propriété. Les dépenses ont été minimales sur les propriétés Doigt et Nantel, qui font également partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société maintient les propriétés Doigt et Nantel en règle.

La propriété N2 ne fait pas partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société a conclu une convention d'option qui attribue à Formation une option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété N2 de la société au moyen de versements totalisant 550 000 \$ en trésorerie, de l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Formation et de dépenses liées aux travaux de 5 000 000 \$ sur six ans.

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour le semestre clos le 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Harri	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	53 683 \$	1 198 171	10 723	19 409	4 567	1 286 553 \$
Camp et exploitation	514 437	1 498 110	17 871	—	34 071	2 064 489
Salaires et avantages	347 396	854 328	15 665	11 579	21 321	1 250 289
Main-d'œuvre contractuelle	190 463	463 730	3 168	—	6 041	663 402
Location de matériel et fournitures	68 903	223 007	2 667	—	5 024	299 601
Hélicoptère	424	685 589	3 388	—	32	689 433
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	1 536 718	253 294	2 224	5 920	4 740	1 802 896
Charge au titre des options sur actions	(5 149)	25 184	311	—	750	21 096
Amortissement des immobilisations corporelles	125 167	434 605	4 960	—	9 453	574 185
Total partiel	2 832 042 \$	5 636 018	60 977	36 908	85 999	8 651 944 \$
Crédits d'impôt du Québec	(375 000)	(98 000)	(18 000)	(7 000)	(32 000)	(530 000)
	2 457 042 \$	5 538 018	42 977	29 908	53 999	8 121 944 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	203 242 038	51 296 118	5 974 550	2 538 378	6 443 725	269 494 809
Solde de clôture au 31 mars 2025	205 699 080	56 834 136	6 017 527	2 568 286	6 497 724	277 616 753 \$

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Dépenses	Recouvrements	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2024
Fenelon	198 726 893 \$	5 958 519	(1 443 374)	—	203 242 038 \$
Martinière	42 731 961	10 873 531	(2 309 374)	—	51 296 118
Grasset	5 752 702	301 848	(80 000)	—	5 974 550
Detour East	14 084 547	—	—	—	14 084 547
Hwy 810	4 518 371	317	—	(4 518 688)	—
Casault	1 984 564	761 814	(208 000)	—	2 538 378
Harri	5 388 566	1 641 159	(586 000)	—	6 443 725
Beschefer	810 572	1 512	—	—	812 084
Propriété N2	2 721 841	—	—	—	2 721 841
Nantel	140 316	—	—	—	140 316
Doigt	1 060 184	870	—	—	1 061 054
	277 920 517 \$	19 539 570	(4 626 748)	(4 518 688)	288 314 651 \$

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Harri	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	950 238 \$	3 129 194	47 750	264 839	409 725	4 801 746 \$
Camp et exploitation	1 777 181	2 511 471	96 214	56 779	452 799	4 894 444
Salaires et avantages	939 829	1 361 963	80 799	92 037	209 729	2 684 357
Main-d'œuvre contractuelle	344 486	742 000	19 829	16 031	129 483	1 251 829
Location de matériel et fournitures	216 714	330 600	12 579	7 331	59 198	626 422
Hélicoptère	167 302	1 355 749	3 422	137 662	199 057	1 863 192
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	1 122 569	661 954	23 791	187 135	59 218	2 054 667
Charge au titre des options sur actions	22 235	26 406	(1 070)	–	1 985	49 556
Amortissement des immobilisations corporelles	417 965	754 194	18 534	–	119 965	1 310 658
Total partiel	5 958 519 \$	10 873 531	301 848	761 814	1 641 159	19 536 871 \$
Crédits d'impôt du Québec	(1 443 374)	(2 309 374)	(80 000)	(208 000)	(586 000)	(4 626 748)
	4 515 145 \$	8 564 157	221 848	553 814	1 055 159	14 910 123 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	198 726 893	42 731 961	5 752 702	1 984 564	5 388 566	254 584 686
Solde de clôture au 31 décembre 2024	203 242 038 \$	51 296 118	5 974 550	2 538 378	6 443 725	269 494 809 \$

Situation financière et situation de trésorerie

Suit une comparaison des principaux éléments financiers de l'état de la situation financière de la société :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs courants	16 539 581 \$	26 959 791 \$
Passifs courants	1 928 411 \$	4 958 483 \$
Fonds de roulement*	14 611 170 \$	22 001 308 \$
Provision au titre du plan de fermeture – long terme	1 471 291 \$	1 361 182 \$
Capitaux propres	289 841 202 \$	291 292 197 \$

* Le fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) correspond aux actifs courants, moins les passifs courants. Les passifs courants comprennent un passif de néant au titre de la prime liée aux actions accréditives en 2025 (1 654 432 \$ en 2024).

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, la société a enregistré une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 841 904 \$ et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 2 343 727 \$.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2024 et en 2023, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2025, les obligations contractuelles et les engagements de la société se présentaient comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Courantes	2 à 5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 873 371 \$	1 873 371 \$	–
Paiements de loyers	8 426 \$	8 426 \$	–
Apport pour la mise à niveau des routes ¹⁾	332 164 \$	332 164 \$	–
Total	2 213 961 \$	2 213 961 \$	–

¹⁾ La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la ZDSL située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. La société a effectué des paiements totalisant 1 126 536 \$ à la fin de 2024, et a versé l'engagement résiduel qui allait jusqu'à 373 464 \$ et tenait compte d'une somme de 41 300 \$ au titre des créditeurs et charges à payer au 30 juin 2025, pour les travaux effectués en 2024. Le dernier paiement est prévu à la fin de 2025, lorsque l'aménagement des routes sera terminé.

Paiements d'option et dépenses relatifs aux biens d'exploration

Au 30 juin 2025, la société avait pris l'engagement d'effectuer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 203 531 \$ au plus tard le 31 décembre 2026 en vue de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Casault. Après avoir acquis une participation indivise initiale de 50 %, la société a la possibilité de porter à 65 % sa participation indivise dans la propriété de Casault en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 000 000 \$ dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Les dépenses et les paiements d'options relatifs aux biens d'exploration sont à la discrétion de la société.

Capital social

Les actions ordinaires de Wallbridge se négocient à la TSX sous le symbole « **WM** » et à la OTCQB sous le symbole « **WLBMF** ». Le 12 août 2025, les titres suivants étaient en circulation :

Actions ordinaires en circulation	1 099 805 976
Options sur actions	33 454 587
Unités d'actions différées	10 633 488
Unités d'actions restreintes	7 502 793
Après dilution	1 151 396 794

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale qui surviennent dans le cours normal des activités sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 30 juin 2025 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « **MERN** »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas encore survenues au 30 juin 2025. Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$. Le plan de fermeture sera revu et mis à jour au besoin en 2026.

Au 30 juin 2025, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui du plan de fermeture de Fenelon. La provision au titre des plans de fermeture s'établit comme suit :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Propriété Fenelon	1 135 468 \$	1 025 359 \$
Remise en état de la propriété Martinière	385 823	385 823
Provision au titre du plan de fermeture	1 521 291 \$	1 411 182 \$
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	(50 000)	(50 000)
Provision au titre du plan de fermeture à long terme	1 471 291 \$	1 361 182 \$

Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec une partie liée :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
NorthX				
Autres produits liés aux recouvrements liés à l'occupation des camps et aux autres recouvrements de coûts	– \$	(801) \$	– \$	(96 053) \$

La société a effectué son premier investissement dans les actions de NorthX conformément à une convention de vente relative aux terrains d'exploration de NorthX datée du 18 novembre 2022. La société détenait 4 494 793 actions ordinaires de NorthX, représentant une participation de 15,6 % dans NorthX au 30 juin 2025 (15,7 % au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le placement était comptabilisé à néant. La société considère son placement dans NorthX comme étant une participation dans une entreprise associée. Wallbridge et NorthX sont parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Wallbridge a le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de NorthX, aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs. Le 10 février 2025, le chef de la direction et administrateur de la société a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur de NorthX. En juillet 2025, NorthX a conclu un placement privé visant 26 000 000 d'actions, ce qui a ramené la participation de la société à 8,2 %.

La société a facturé à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 30 juin 2025, la société avait un montant à recevoir de néant de NorthX (1 500 \$ au 31 décembre 2024). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à ceux utilisés dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Changements de méthodes comptables, y compris la première application

Première application

IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères

Le 15 août 2023, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de préciser comment apprécier si une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications précisent qu'une monnaie est convertible lorsqu'elle peut être convertie par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change qui créent des droits et obligations exécutoires, et ce, sans délai indu à la date d'évaluation et pour la fin précisée. Dans le cas des monnaies non convertibles, l'entité doit estimer le cours de change au comptant comme étant le taux qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la période considérée.

Récentes prises de position comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur ou adoptées

a) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

b) IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et à l'IFRS 7. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la société approuve les états financiers et le rapport de gestion, et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités financières. Le conseil exécute son mandat principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, formé en totalité d'administrateurs indépendants non membres de la direction. Le comité d'audit se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les questions financières, et avec les auditeurs de la société. Le conseil d'administration a aussi nommé un comité de la rémunération, un comité des ressources humaines et un comité de gouvernance et des candidatures qui sont formés d'administrateurs non-membres de la direction.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui crée une possibilité de conflit d'intérêts. Toute décision de ces administrateurs doit être prise conformément à leur devoir et à leur obligation de faire preuve d'équité et de bonne foi envers la société et les autres sociétés concernées. Ces administrateurs sont tenus de déclarer toute situation qui les place en conflit d'intérêts et de s'abstenir de voter sur ces questions.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2025 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes de la société pour le semestre clos le 30 juin 2025 restent inchangés par rapport aux risques et incertitudes présentés dans la notice annuelle et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Terminologie et glossaire des termes techniques

À moins d'indication contraire, toutes les unités de mesure utilisées dans le présent rapport de gestion sont conformes au système métrique. Suit un glossaire de certains termes techniques et de certaines unités utilisés dans le présent rapport de gestion :

Acronymes	Terme
Au	Symbole chimique de l'or
Symbole	Unité
%	pour cent
\$, \$ CA	dollar canadien
cm	centimètre
g/t	gramme par tonne métrique
km	kilomètre
m	mètre
oz	once troy
oz/t	once (troy) par tonne courte (2 000 lb)
t	tonne métrique (1 000 kg)

Mise en garde relative à l'information prospective

*Le présent rapport de gestion de Wallbridge contient des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions, les estimations, les projections et les interprétations à la date du présent rapport de gestion.*

Tous les énoncés aux présentes, autres que ceux ayant trait à des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs et comportent divers risques, incertitudes et hypothèses. En règle générale, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « chercher à », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « continuer », « budget », « planifier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « proposer », « potentiel », « cibles » et de variantes de tels termes et expressions ou d'énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « se réaliseront ».

*Les énoncés prospectifs portent notamment sur : les résultats de l'ÉÉP de Fenelon; les programmes d'exploration de la société; les perspectives de Wallbridge; les énoncés concernant le rendement futur potentiel des actions ordinaires de NorthX; les résultats de forage futurs; la capacité de la société à convertir les ressources présumées en ressources mesurées et indiquées; les questions environnementales; l'engagement des parties prenantes et les relations avec celles-ci; les paramètres et les méthodes entrant dans les estimations des ressources minérales de 2025 et de 2023 des propriétés Fenelon Gold et Martinière (collectivement les « **gisements** »); les perspectives, le cas échéant, des gisements; les forages futurs dans les gisements; et l'importance des activités et résultats d'exploration historiques.*

Les énoncés prospectifs sont conçus pour aider le lecteur à comprendre les opinions actuelles de la direction sur ses perspectives à court et à long terme, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés, de façon implicite ou explicite, par ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur ce que la direction estime, ou estimait à l'époque, être des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de ses titres que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions, et ni la société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces énoncés prospectifs. Sauf si la loi l'exige, la société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs figurant aux présentes pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, et elle rejette toute obligation à cet égard. À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des informations disponibles à la date du présent rapport de gestion. En conséquence, le lecteur doit éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent aux présentes.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs.

Les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés portent notamment sur : les résultats des activités d'exploration; la situation financière de la société et les conditions économiques générales; la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation; l'exactitude de la modélisation géologique; la capacité de la société à réaliser d'autres activités d'exploration; la légitimité des titres de propriété et des participations liés aux gisements; l'exactitude des hypothèses, paramètres ou méthodes clés entrant dans l'ERM de 2023 et dans l'ÉÉP; la capacité de la société à obtenir les autorisations requises; les problèmes techniques d'ordre géologique et liés à la prospection et à l'extraction minière; la défaillance du matériel ou des processus; l'évolution du climat économique mondial; les prix des métaux; les taux de change; les attentes en matière d'environnement; les mesures communautaires et non gouvernementales; et sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Outre l'information fournie dans le rapport de gestion, les risques et incertitudes liés aux activités de Wallbridge sont analysés dans les documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles au www.sedarplus.ca.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

Wallbridge prépare ses informations conformément au Règlement 43-101, qui diffère des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les termes relatifs aux propriétés minières, à la minéralisation et aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales et aux études économiques utilisés dans les présentes sont définis conformément au Règlement 43-101 en vertu des lignes directrices énoncées dans les normes de définitions de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole le 19 mai 2014, dans leur version modifiée. Le Règlement 43-101 diffère considérablement des obligations d'information de la SEC qui s'appliquent généralement aux sociétés américaines. Par conséquent, les informations qui figurent dans le présent document concernant les propriétés minières, la minéralisation et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines assujetties aux obligations d'information et de déclaration prévues par les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et règlements y afférents.

Mise en garde et définitions relatives aux résultats de l'ÉÉP

Mesures financières non conformes aux IFRS

Wallbridge a inclus certaines mesures financières non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion, comme les flux de trésorerie disponibles, les dépenses d'investissement initiales, les dépenses d'investissement de maintien, les charges totales décaissées et les charges tout inclus liées au maintien, qui ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. En conséquence, ces mesures ne sont pas nécessairement comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Toutes ces mesures visent à fournir des informations supplémentaires aux utilisateurs, et elles ne sauraient être prises isolément ni se substituer aux mesures établies conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion et employées couramment dans le secteur de l'exploitation aurifère sont définies ci-après.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont estimés et correspondent aux entrées de trésorerie générées par Fenelon, après le paiement de toutes les dépenses d'exploitation et d'investissement.

Dépenses d'investissement initiales et dépenses d'investissement de maintien

Les dépenses d'investissement initiales et les dépenses d'investissement de maintien présentées dans l'ÉÉP ont été estimées en fonction des coûts courants des fournisseurs et élaborées à partir de principes premiers, tandis que certaines dépenses ont été estimées en fonction de la prise en compte de références et de l'expérience issues de projets semblables en exploitation. Les dépenses d'investissement initiales représentent les coûts de construction et de mise en valeur engagés pour atteindre la production commerciale et les dépenses d'investissement de maintien représentent les coûts de construction et de mise en valeur engagés après le début de la production commerciale. Les tableaux suivants décrivent les principales composantes des dépenses d'investissement initiales et des dépenses d'investissement de maintien :

Élément de coût	Dépenses d'investissement initiales (en millions de dollars) ¹
Broyeur	217
Usine de pâte	43
Traitement des résidus et des eaux	22
Charges d'exploitation inscrites à l'actif (préproduction)	75
Travaux civils et infrastructure de surface	80
Matériel minier	31
Mise en valeur souterraine	54
Infrastructure souterraine	28
Ligne et distribution hydroélectrique	29
Total des dépenses d'investissement initiales	579 \$

1. Les valeurs indiquées ne sont pas actualisées. Aucun amortissement des coûts n'a été appliqué.

Élément de coût	Dépenses d'investissement de maintien (en millions de dollars) ^{1,2}
Matériel minier	145
Mise en valeur	161
Traitement des résidus et des eaux	64
Réseau de distribution de pâte	8
Infrastructure souterraine	32
Infrastructure de surface	29
Fermeture	9
Mine à ciel ouvert (excavation des morts-terrains + entrepreneur)	3
Total des dépenses d'investissement de maintien	449 \$

1. Les valeurs indiquées ne sont pas actualisées. Aucun amortissement des coûts n'a été appliqué.

2. Le total des colonnes ne donne pas toujours le compte exact en raison de l'arrondissement.

Charges totales décaissées et charges totales décaissées par once

Les charges totales décaissées représentent le coût de production. Les charges totales décaissées présentées dans l'ÉÉP comprennent les coûts d'extraction, les coûts de traitement, les charges générales et administratives de la mine, les coûts hors site, les coûts de raffinage, les coûts de transport et les redevances. Les charges totales décaissées par once correspondent aux charges totales décaissées divisées par les onces d'or payables.

	Total sur la durée d'utilité de la mine en millions de dollars	Moyenne sur la durée d'utilité de la mine (\$/tonne traitée)	Moyenne sur la durée d'utilité de la mine (\$ US/once)
Exploitation minière (souterrain et à ciel ouvert)	900	56	390
Traitement	423	25	183
Traitement des eaux et des résidus	66	4	28
Charges générales et administratives	374	22	162
Redevances (4 %)	202	12	88
Charges totales décaissées^{1), 2)}	1 965	119	851

1. Les valeurs indiquées ne sont pas actualisées. Aucun amortissement des coûts n'a été appliqué.
2. Les charges totales décaissées comprennent les charges liées à l'exploitation minière (souterrain et à ciel ouvert), au traitement, au traitement des eaux et des résidus, les charges générales et administratives et les redevances

Charges tout inclus liées au maintien et charges tout inclus liées au maintien par once

Les charges tout inclus liées au maintien et les charges tout inclus liées au maintien par once représentent la totalité des dépenses requises pour produire une once d'or à partir des activités d'exploitation. Les charges tout inclus liées au maintien présentées dans l'ÉÉP comprennent les charges totales décaissées, les dépenses d'investissement de maintien et les coûts de fermeture, compte non tenu des charges générales et administratives. Les charges tout inclus liées au maintien par once correspondent aux charges tout inclus liées au maintien divisées par les onces d'or payables.

Le tableau suivant présente une description des principales composantes des charges totales décaissées et des charges tout inclus liées au maintien par once d'or payable produite, lesquelles sont des mesures financières prospectives non conformes aux IFRS.

	Onces d'or payables	Coûts sur la durée d'utilité de la mine (en millions de dollars)	\$ US par once
Charges d'exploitation décaissées	1 711 000	1 763	763
Redevances		202	88
Charges totales décaissées		1 965	851
Dépenses d'investissement de maintien et coûts de fermeture		449	195
Charges tout inclus liées au maintien		2 414	1 046

Daté du 12 août 2025